



Paris, le 28/06/2024

## NOTE EXPLICATIVE

### Mise en place de la délibération relative aux conditions d’instruction des AEP pays tiers Jersey

De : Héloïse de Boisseson  
[hdeboisseson@comite-peches.fr](mailto:hdeboisseson@comite-peches.fr)

#### Objet

Le projet de *délibération relative aux conditions d’instruction des Autorisations Européennes de Pêche pays tiers Jersey* soumis à la consultation du public vise à encadrer l’instruction ainsi que le classement des demandes des Autorisations Européennes de Pêche (AEP) pays tiers Jersey.

#### Contexte

Dans le cadre des conditions d’accès aux eaux de Jersey, Jersey fournit des droits d’accès particuliers à ses eaux appelés *Fishing Permits*. Ce droit d’accès doit être associé à une AEP pays tiers Jersey avec options associées correspondant aux *fishing permits* de la licence d’accès Jersey. En effet, *l’arrêté du 24 mai 2019 portant création de régimes d’autorisations européennes de pêche et d’appui pour des navires battant pavillon français de l’Union européenne et opérant dans les eaux de pays tiers à l’Union européenne* a été modifié afin de prévoir :

- la délivrance de ces AEP pays tiers Jersey avec options associées,
- ainsi que l’instruction de ces AEP pays tiers Jersey déléguée au CNP MEM.

#### Objectifs

Ainsi, cette délibération prévoit :

- la délégation de l’instruction et du classement des AEP pays tiers Jersey du CNP MEM aux CRP MEM normand et breton, sous le contrôle de la DGAMPA ;
- la mise en place de critères d’éligibilité supplémentaires comme prévu par l’arrêté modifié du 24 mai 2019 ;
- la mise en place de critères de priorisation pour le classement des demandes AEP pays tiers Jersey et des options associées.